

AVIS AU PUBLIC – RÈGLEMENT-TAXE

Concerne : Cimetière naturel et forestier « Bei der Klaus » à Schoenfels

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 5 mai 2025 concernant l'adaptation du règlement-taxe relatif aux cimetières communaux (point 25a de l'ordre du jour) a été approuvée par arrêté Grand-Ducal du 8 juillet 2025 transmis par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures sous la référence FC05-2025-A233 et approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 10 juillet 2025 sous la référence FC05-2025-A231.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 16 juillet 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire



le Bourgmestre

